

Protocole Léo Lagrange
Novembre 2020

PRÉALABLE

**EN CAS DE SYMPTÔME DE FIÈVRE , LES ENFANTS NE SONT PAS ADMIS À L'ÉCOLE.
MERCİ DE VÉRIFIER CHAQUE MATIN LA TEMPÉRATURE DE VOTRE ENFANT. SI ELLE DÉPASSE 38° OU EN
CAS D'APPARITION DE SYMPTÔMES ÉVOQUANT LA COVID-19 CHEZ L'ÉLÈVE OU DANS SA FAMILLE VOUS DEVEZ
GARDER VOTRE ENFANT CHEZ VOUS.**

Tout élève dont des symptômes apparaissent durant la journée de classe, est isolé et les parents immédiatement contactés. Un masque lui sera fourni en attendant l'arrivée des parents.

Conditions d'accueil

Les enseignants accueillent tous les élèves à l'école. Les élèves doivent porter un masque.
Les horaires de l'école restent inchangés.

Arrivée dans l'école : 8h35

Les élèves de CP-CE1 sont accueillis au portail d'entrée habituel.
Les élèves de CE2-CM1-CM2 sont accueillis au niveau du portail « gymnase ».
Chaque enfant entre seul dans l'espace scolaire et se dirige directement vers sa classe.
Les enseignants font entrer les élèves pour le lavage de mains et l'installation dans la classe.

Dans l'enceinte de l'école :

Distanciation physique :

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible.
Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs.

Port du masque :

Pour les élèves, le **port du masque** « grand public » est **obligatoire** dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Pour les adultes, le port du masque est obligatoire.

Récréation :

Les récréations sont échelonnées, à raison de deux récréations, regroupant chacune plusieurs niveaux de classe.
Des zones seront mises en place afin de limiter le brassage des élèves.
L'accès aux jeux, bancs et structures est interdit.

Temps méridien et NAP :

La restauration scolaire est assurée, le NAP également.

A 12h05, les enseignants accompagnent à leur portail (portail identique à celui du matin) les élèves ne mangeant pas à la cantine.

A 13h35, les élèves sont accueillis selon les mêmes modalités que le matin.

A 15h35, les enseignants accompagnent les élèves qui ne restent pas au NAP à leur portail.

Gestes barrières et hygiène :

L'accès des personnes extérieures aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Tout adulte doit porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les gestes barrières sont expliqués et répétés aux élèves par les enseignants (se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, éviter de se toucher, utiliser des mouchoirs à usage unique).

Le lavage des mains sera réalisé :

- o à l'arrivée dans l'école ;
- o avant et après chaque repas ;
- o avant et après les récréations ;
- o après être allé aux toilettes ;
- o le soir dès l'arrivée au domicile.

Les salles de classe sont aérées le plus possible, au moins à chaque récréation.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs est également réalisé au minimum une fois par jour.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Sortie des classes :

Chaque enfant sort seul de l'école par le même portail que celui du matin.

A 12h05, les enseignants accompagnent à leur portail les élèves ne mangeant pas à la cantine.

A 15h35, les enseignants accompagnent les élèves qui ne restent pas au NAP à leur portail.

Rôle des parents :

Les parents ont un rôle dans le respect des gestes barrières : explications, fourniture de deux masques par jour, de mouchoirs en papier jetables .

Ils doivent respecter les horaires de l'école et respecter la distanciation physique aux temps d'accueil et de sortie.

Ils doivent déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Ce protocole pourrait être revu, si les conditions sanitaires se trouvaient modifiées.